



Règlement graphique

Plan 4.2.3 Tessens

REVISION GENERALE approuvée le 30 Juin 2017  
 Révision alléguée n°1 approuvée le 26 avril 2018  
 Modification n°1 approuvée le 28 juin 2018  
 Modification n°2 approuvée le 28 novembre 2018  
 Révision alléguée n°2 approuvée le 30 septembre 2021  
 Modification simplifiée n°1 approuvée le 25 janvier 2024  
 Révision alléguée n°3 approuvée le 27 juin 2024

Fond : cadastre 2020



1/2000e

ZONES DU PLU

- Ua : zone urbaine mitée de constructions anciennes du bourg d'Aime
- Uaz : zone urbaine mitée de constructions anciennes du bourg d'Aime, concernée par des risques /naturels (voir PIZ)
- Uaa : zone urbaine mitée de constructions anciennes des villages et hameaux
- Uaaz : zone urbaine mitée de constructions anciennes des villages et hameaux, concernée par des/ risques naturels (voir PIZ)
- Uag : zone des villages réservée l'implantation de garages
- Uagz : zone des villages réservée l'implantation de garages, concernée par des risques /naturels (voir PIZ)
- Ub : zone urbaine mitée dense
- Ubz : zone urbaine mitée dense, concernée par des risques naturels (voir PIZ)
- Uba : zone urbaine mitée dense située en bord de voie ferrée
- Ubaz : zone urbaine mitée dense située en bord de voie ferrée, concernée par des risques/ naturels (voir PIZ)
- Uc : zone urbaine mitée de densité moyenne à vocation principale d'habitat
- Ucz : zone urbaine mitée de densité moyenne à vocation principale d'habitat, concernée par des/ risques naturels (voir PIZ)
- Uy : zone d'activités spécialisées réservée au service public ferroviaire
- Us : zone destinée à l'hébergement touristique et aux activités touristiques estivales et hivernales/ au Gentil
- Uuz : zone destinée à l'hébergement touristique et aux activités touristiques estivales et hivernales/ au Gentil, concernée par des risques naturels (voir PIZ)
- Usp : zone destinée à l'hébergement touristique et aux activités touristiques estivales et hivernales/ à La Plagne Aime 2000
- Uspz : zone destinée à l'hébergement touristique et aux activités touristiques estivales et hivernales/ à La Plagne Aime 2000, concernée par des risques naturels (voir PIZ)
- Umz : zone destinée à l'hébergement touristique et aux activités touristiques estivales et hivernales/ à Montabert, concernée par des risques naturels (voir PIZ)
- Ue : zone d'activités économiques, industrielles, artisanales ou tertiaires existantes ou à créer
- Uee : zone qui correspond à des lieux destinés à des équipements publics ou d'intérêt collectif
- Uez : zone d'activités économiques, industrielles, artisanales ou tertiaires existantes ou à créer, concernée par des risques naturels (voir PIZ)
- Uee : zone correspondant à la station d'épuration, aux Combes
- Ueez : zone correspondant à la station d'épuration, aux Combes, concernée par des risques /naturels (voir PIZ)
- Uec : zone correspondant à la zone d'activité des lies
- Ueez : zone correspondant à la zone d'activité des lies, concernée par des risques naturels (voir PIZ)
- Ueez2 : zone correspondant au parc d'activités économiques de Plan Cruet, concernée par des risques naturels (voir PIZ)
- Ueez1 : zone correspondant au parc d'activités économiques de Plan Cruet, concernée par des/ risques naturels (voir PIZ)
- Ueez2 : zone correspondant au parc d'activités économiques de Plan Cruet
- Ueez1 : zone correspondant au parc d'activités économiques de Plan Cruet
- Uv : zone à Montabert où sont autorisés la construction de parkings et de voies de circulation
- Alub : zone d'urbanisation future destinée à l'habitat dense
- Aluc : zone d'urbanisation future destinée à l'habitat de densité moyenne
- Alucz : zone d'urbanisation future destinée à l'habitat de densité moyenne, concernée par des risques/ naturels (voir PIZ)
- Alu : zone d'urbanisation future destinée aux activités industrielles et artisanales
- AU : zone d'urbanisation future correspondant à des terrains non équipés, vierges ou peu occupés qui ne peuvent être desservis à court terme
- Aluz : zone d'urbanisation future correspondant à des terrains non équipés, vierges ou peu occupés qui ne peuvent être desservis à court terme, concernée par des risques naturels (voir PIZ)
- A : zone agricole à protéger
- Aa : zone agricole où sont autorisées les constructions et installations agricoles
- Ae : zone correspondant à des activités artisanales isolées à Tessens et aux Plantées
- Ag : zone correspondant à des garages isolés à Mollet, au Champ de la Tuernie et à Tessens
- Aj : zone correspondant à des jardins individuels et leurs constructions afférentes
- Am : zone correspondant au hameau de Montgilbert
- Ap : zone correspondant au hameau de Plangerlan
- Ar : zone correspondant aux restaurants d'altitude
- Arp : zone correspondant au restaurant d'altitude de Prajudan
- As : zone agricole support du domaine skiable
- N : zone naturelle et forestière à protéger
- Nc : zone de mise en valeur des richesses du sol et du sous-sol
- NL : zone qui accueille des activités sportives, de loisirs et des hébergements de plein air
- NLz : zone qui accueille des activités sportives, de loisirs et des hébergements de plein air, concernée par des risques naturels (voir PIZ)
- Nh : zone correspondant aux abords de la basilique Saint Martin et de la chapelle Saint Eustache
- Ns : zone naturelle et forestière support du domaine skiable
- Nst : zone correspondant à l'emprise du domaine skiable et où sont autorisés les équipements /récréatifs, à Montabert

PRESCRIPTIONS SURFACIQUES

- ☐ Zones humides protégées au titre de l'article L151-23
- ☒ Secteur de mixité sociale au titre de l'article L151-15 du Code de l'Urbanisme
- ☒ Secteur concerné par une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- ☒ Périmètre Natura 2000 protégé au titre de l'article L151-23
- ☒ Jardins protégés au titre de l'article L151-23
- ☒ Espace agricole protégé au titre de l'article L151-23
- ☒ Emplacement réservé

PRESCRIPTIONS LINEAIRES


- ☒ Grande Rue et Rue de l'Eglise : règles spécifiques mises en place au titre de l'article L151-16

INFORMATION SUR LES BÂTIMENTS

- ☒ Bâtiment agricole d'élevage

ÉLÉMENTS INFORMATIFS

- ☒ Périmètre d'étude du PPRi (Plan de Prévention des Risques d'inondation)
- ☒ Périmètre d'étude du PPRm (Plan de Prévention des Risques miniers)
- ☒ Périmètre d'étude du PIZ (Plan d'Indication en Z)
- ☒ Secteurs voisins de la RN 90 soumis à prescriptions d'isolation acoustique



LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

Index	Designation de l'opération	Secteur	Surface en m²	Bénéficiaire	Zone de réservation
1	Elargissement de voirie	Villarolland	204	Commune	A et Uc
2	Réhabilitation urbaine	Aime-bourg	444	Commune	Ua
3	Amenagement de carrefour	Aime-bourg	118	Commune	Uaz
4	Logement social	Aime-bourg	619	Commune	Uz
5	Cheminement piéton	Aime-bourg	235	Commune	Uaz
6	Amenagement de voirie	Aime-bourg	600	Commune	Ubz-Ubaz
7	Extension du cimetière	Tessens	374	Commune	A
8	Parkings + aménagement de place	Tessens	11	Commune	Uaa
9	Stationnement	Tessens	145	Commune	Uaa
10	Stationnement - voirie	Tessens	2655	Commune	Uaa - A
11	Bouclage voie de desserte	Villarolland	1215	Commune	A - Ucz
12	Amenagement de parkings	Le Breil	44	Commune	Uaa
13	Voie de desserrement agricole	Villarolland St Eustache	202	Commune	Uc
14	Elargissement chemin	Montabert	215	Commune	A
15	Ouvrages de protection Nant Agot	La Ravoirie	1748	Commune	A
16	Extension du camping et de la zone de loisirs	Villette	9695	Commune	Ni
17	Are de retournement	Villette	448	Commune	Uc-N
18	Stationnement	Villette	340	Commune	Uaa
19	Desserte future de la zone AU	Villette	416	Commune	Uc
20	Extension de l'école	Longefoy	795	Commune	Uaa
21	Stationnements de surface	Longefoy	587	Commune	Uaa
22	Amenagement voirie et are de retournement	Longefoy	272	Commune	Uaa
23	Stationnement	Montabert	630	Commune	Uaz
24	Amenagement de voirie	Montabert	37	Commune	Uaz
25	Amenagement abords rue piétonne	Montabert	58	Commune	Uaz
26	Voie d'entrée au hameau de Mongésien	Mongésien	250	Commune	Uaa
28	Stationnement	Planjodan	157	Commune	A
29	Stationnement	Planjodan	193	Commune	Uaa
30	Elargissement chemin	Villarolland	895	Commune	A
31	Cheminement piéton	Aime-bourg	80	Commune	Uz